

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



ARTICLE 1 – IDENTIFICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les relations contractuelles entre :

OPTIMÉ'L – STUDI'O Scarabée

Entreprise Individuelle (E.I.)

1 rue de la Parée – 34140 Mèze

SIRET : 952 327 435 00022

Téléphone : 06 26 54 21 56

Courriel : contact@optimel.fr

représentée par Madame Mélanie CABO TRENCIANSKY,

ci-après dénommée « **le Studio** »

et ses clients

ci-après dénommés « **Clients/Adhérents** »

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Au sens des présentes CGV :

Client Adhérent : toute personne physique ayant souscrit une prestation proposée par le Studio.

Cours collectif : séance d'activité physique et sportive organisée en groupe de 6 personnes minimum.

Cours privé : accompagnement individuel ou en groupe restreint (particuliers ou entreprises) personnalisé, réalisé sur rendez-vous.

Carte de séances : formule prépayée permettant l'accès à un nombre déterminé de séances, avec une durée de validité limitée.

Abonnement : formule donnant accès à des prestations pendant une période déterminée.

Cours à l'unité : formule donnant accès à un cour unique prépayé, au choix du Client/Adhérent.

Règlement intérieur : ensemble des règles applicables au sein du Studio, affichées dans les locaux et communiquées au Client/Adhérent.

ARTICLE 3 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le Studio.

Toute réservation, inscription ou achat implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'INSCRIPTION ET APTITUDE PHYSIQUE

L'accès aux prestations est réservé aux personnes majeures.

Par dérogation, les mineurs peuvent être admis sous réserve d'une autorisation écrite du représentant légal.

Le Client/Adhérent déclare :

- être en mesure de pratiquer une activité physique ;
- ne présenter aucune contre-indication médicale connue ;
- pratiquer sous sa responsabilité personnelle ;
- avoir pris connaissance des caractéristiques des activités proposées.

Le Client/Adhérent s'engage à renseigner le formulaire informations du Client/Adhérent et la déclaration d'aptitude physique ci-annexés.

Le Studio recommande vivement une consultation médicale préalable en cas de grossesse, pathologie particulière, reprise d'activité ou doute sur son aptitude physique.

Le Client/Adhérent s'engage à informer immédiatement le Studio de toute modification de son état de santé susceptible d'affecter sa pratique sportive.

Le Studio se réserve le droit de refuser ou suspendre l'accès aux activités lorsqu'il estime que la sécurité du Client/Adhérent ou celle des autres Clients/Adhérents pourrait être compromise.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur du Studio.

ARTICLE 5 – PRESTATIONS PROPOSÉES

Le Studio propose notamment :

- cours collectifs de Pilates ;
- cours collectifs de fitness ;

- coaching privé ;
- ateliers ou stages ponctuels.

Les caractéristiques, modalités d'organisation et tarifs sont communiqués par affichage au Studio, sur le site internet <https://optimel.fr>, par voie électronique ou sur tout support de communication utilisé par le Studio.

Les cours collectifs sont notamment conditionnés à un nombre de Clients/Adhérents minimum par cours (6 par cours collectifs). A défaut, le Studio se réserve la possibilité d'annuler le cours.

Le Studio se réserve le droit d'adapter les horaires, intervenants, programmes et modalités d'organisation lorsque les circonstances l'exigent.

Les périodes de fermeture annuelle ou exceptionnelle sont communiquées aux Clients/Adhérents par tout moyen approprié.

ARTICLE 6 – FORMULE D'ADHESION

L'accès aux prestations proposées par le studio est conditionné à la souscription soit :

- d'une carte de séances ;
- d'un cours à l'unité ;
- d'un abonnement

ARTICLE 7 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros TTC.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'achat.

Le Studio se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Les modifications n'affectent pas les prestations déjà réglées.

Le paiement est exigible avant toute prestation.

Les moyens de paiement acceptés sont notamment :

- virement bancaire ;
- chèque ;
- espèces dans la limite autorisée par la réglementation.

Le Studio peut, à discrétion, accepter de manière ponctuelle, certaines prestations en plusieurs échéances, notamment un règlement en deux chèques. Dans ce cas, l'intégralité de l'engagement demeure due.

Tout incident ou retard de paiement pourra entraîner la suspension immédiate de l'accès aux prestations jusqu'à régularisation.

ARTICLE 8 – CARACTÈRE PERSONNEL DES PRESTATIONS

Les abonnements, cartes de séances et prestations achetées sont :

- strictement personnels ;
- nominatifs ;
- incessibles ;
- non partageables.

Toute utilisation frauduleuse pourra entraîner la suspension ou la résiliation immédiate des droits d'accès sans remboursement.

ARTICLE 9 – RÉSERVATION, ANNULATION ET ABSENCE AUX COURS COLLECTIFS

9.1 Réservation

Les cours sont accessibles sur réservation préalable, quarante-huit (48) heures minimum avant la prestation, selon les modalités définies par le Studio.

Le système de réservation utilisé pourra évoluer à tout moment.

9.2 Annulation par le Client/Adhérent

Toute annulation doit intervenir au minimum vingt-quatre (24) heures avant le début du cours.

Toute séance annulée hors délai ou non honorée est réputée réalisée et sera décomptée ou facturée.

9.3 Abonnements

Les abonnements constituent une formule forfaitaire à tarif préférentiel reposant sur un engagement du Client/Adhérent pour la période souscrite.

Toute absence demeure due.

Aucun remboursement ni report automatique ne pourra être exigé.

Sous réserve des places disponibles, le Studio pourra proposer exceptionnellement une participation à un autre créneau horaire.

Cette faculté reste discrétionnaire et ne constitue aucun droit acquis.

9.4 Annulation par le Studio

Dans l'éventualité d'une annulation par le Studio, celui-ci pourra proposer, selon les cas de figure suivants :

- impossibilité d'Optimè'l
 - un report du cours sur un autre créneau ;
 - un prolongement de la durée de validité de la carte à due proportion.
- nombre de Clients/Adhérents inscrits au cours insuffisant (inférieur à 6 par cours collectif)
 - un report du cours sur un autre créneau.

Aucune autre indemnisation ne pourra être demandée.

ARTICLE 10 – COURS PRIVÉ

Les cours privés sont organisés exclusivement sur rendez-vous ou selon un planning prédéfini.

Toute annulation doit intervenir au minimum vingt-quatre (24) heures avant la séance (non applicable aux cours privés d'entreprise qui, eux ne sont pas annulables).

Toute séance annulée hors délai ou non honorée demeure intégralement due.

ARTICLE 11 – VALIDITÉ DES FORMULES ET RENOUELEMENT

Les cartes de séances (cours privés ou collectifs) sont valables trois (3) mois à compter de leur date d'achat.

Les prestations non utilisées à l'expiration de leur durée de validité sont perdues et ne donnent lieu à aucun remboursement ni prolongation.

Le renouvellement d'un abonnement ou d'une carte séances doit être confirmé au plus tard quinze (15) jours avant l'échéance et payé lors de la dernière séance de la carte venant à expiration.

À défaut, le créneau horaire pourra être attribué à une personne figurant sur liste d'attente.

ARTICLE 12 – SUSPENSION EXCEPTIONNELLE

Une suspension temporaire peut être accordée sur justificatif en cas :

- de grossesse à risque ;
- ou de toute situation exceptionnelle appréciée par le Studio.

La suspension n'est jamais automatique.

Le Studio reste seul décisionnaire quant à son acceptation et à sa durée.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

13.1 A l'initiative du Client/Adhérent

L'abonnement est conclu pour une durée déterminée. Le Client/Adhérent n'a aucune démarche à effectuer auprès du Studio pour le résilier, le contrat s'arrête automatiquement au terme de la durée d'abonnement prévue.

Toute période commencée demeure due.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des prestations non utilisées.

13.2 A l'initiative du Client/Adhérent

Le Studio pourra résilier immédiatement l'accès du Client/Adhérent en cas :

- de défaut de paiement ;
- de non-respect du règlement intérieur ;
- de dégradation volontaire du matériel ;
- de mise en danger de soi-même ou d'autrui ;
- de comportement agressif ou irrespectueux.

Cette résiliation ne donnera lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 14 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client/Adhérent ayant souscrit une prestation en ligne bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours.

Toutefois, ce droit ne peut être exercé lorsque :

- la prestation a commencé avec l'accord exprès du Client/Adhérent avant expiration du délai ;
- le Client/Adhérent a expressément renoncé à son droit de rétractation.

Le remboursement éventuel est effectué dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR – RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SECURITÉ

Le Client/Adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité du Studio.

Il s'engage notamment à :

- adopter une tenue adaptée ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées au sein du Studio ;
- arriver au minimum 5 minutes et au maximum 10 minutes avant l'heure de début du cours figurant dans le planning ;
- respecter le matériel ;
- respecter Optimè'l (Mélanie CABO TRENCIANSKY) et les autres Clients/Adhérents ;
- ne pas filmer ou photographier sans autorisation préalable.

Tout manquement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ

Le Studio est assuré en responsabilité civile professionnelle conformément à la réglementation applicable.

Le Client/Adhérent reconnaît pratiquer les activités proposées sous sa responsabilité personnelle et s'engage à respecter les consignes de sécurité données par Optimè'l.

Le Studio ne saurait être tenu responsable des dommages résultants :

- du non-respect des consignes ;
- de la dissimulation d'informations médicales ;
- d'une utilisation inappropriée du matériel ;
- d'un comportement fautif du Client/Adhérent ou d'un tiers.

Le Studio recommande la souscription d'une assurance individuelle accident.

Les effets personnels demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Le Studio ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées par réponse aux différents formulaires liés à l'inscription sont nécessaires à la gestion administrative, commerciale et comptable des prestations.

Le Studio s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Client/Adhérent dispose notamment :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification ;
- d'un droit d'effacement ;
- d'un droit d'opposition ;
- d'un droit à la limitation du traitement ;
- d'un droit à la portabilité.

Toute demande peut être adressée à contact@optimel.fr

ARTICLE 18 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

18.1 Propriété OPTIMÈ'L – STUDI'O Scarabée

L'ensemble des contenus pédagogiques, supports, méthodes, documents, vidéos, photographies et éléments diffusés par le Studio demeure sa propriété exclusive.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite préalable est interdite.

18-2 Droit à l'image

Le Client/Adhérent reconnaît avoir été informé, que dans le cadre de ses activités, OPTIMÈ'L – STUDI'O Scarabée est susceptible de réaliser des photographies ou vidéos destinées à illustrer et à promouvoir les activités d'OPTIMÈ'L et du Studio sur ses différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures ou tout autre support de communication).

Aucune image permettant d'identifier un Client/Adhérent ne sera utilisée sans son accord préalable, libre, spécifique et éclairé.

Le Client/Adhérent peut accepter ou refuser cette autorisation lors de son inscription ou à tout moment, sans que ce choix n'affecte son accès aux prestations proposées.

L'autorisation accordée est gratuite, non exclusive et peut être retirée à tout moment sur simple demande écrite adressée au Studio.

Le retrait de cette autorisation n'aura d'effet que pour les utilisations futures et ne pourra remettre en cause les supports déjà diffusés avant la réception de cette demande.

Le Studio s'engage à utiliser les images dans le respect de la dignité des personnes représentées et exclusivement à des fins de communication liées à son activité.

ARTICLE 19 – PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES – VIDEOSURVEILLANCE

Dans le cadre de la sécurité des personnes, des locaux, de la prévention des atteintes aux biens, le STUDI'O Scarabée est équipé d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement 24h/24 et 7j/7.

Le dispositif de vidéosurveillance est mis en œuvre dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679), de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que des dispositions applicables du Code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection.

Les caméras sont installées uniquement dans les espaces autorisés par la réglementation et ne filment ni les sanitaires, ni les douches, ni tout autre espace portant atteinte à la vie privée des personnes.

Ces données sont placées sous la loi de protection des données personnelles et ne sont conservées que dans la limite de 30 jours. Les images sont ensuite automatiquement effacées, sauf nécessité liée à une procédure judiciaire ou à une réquisition des autorités compétentes.

L'accès aux images est strictement réservé aux personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, toute personne concernée peut exercer ses droits d'accès aux images la concernant, sous réserve des limitations prévues par les textes en vigueur, en adressant sa demande au STUDI'O Scarabée.

ARTICLE 20 – FORCE MAJEURE

Le Studio ne pourra être tenu responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure tel que défini par le droit français.

L'exécution des obligations est suspendue pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 21 – NULLITÉ PARTIELLE

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent pleinement valables et applicables.

ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE ET MÉDIATION

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client/Adhèrent pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont :

Florian BOUCHET

405 Allée du bois du prieur - 34830 CLAPIERS

Téléphone : 06 71 02 68 61

Mail : Florian1.bouchet@free.fr

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

- ☐ « *Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente (CGV) et le Règlement Intérieur d'OPTIMÈ'L – STUDI'O Scarabée* »

Signature :